

COMMUNE DE MERLEAC

SEANCE DU 08 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, et le 08 mars, à 20 heures, le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le 02 mars 2017 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARRÉE Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARRÉE Joël, RAUL Roland, LEMOINE Gervais, CONNAN François, LE POTIER Jean-François, ROSCOUËT Loïc

ABSENTES EXCUSÉES : Mmes FRABOULET Josiane, GALLAIS Magali

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. CONNAN François

Délibération n°1

AMÉNAGEMENT DU BOURG

Le Maire rend compte au conseil municipal de la présentation par le bureau d'Etudes « Horizon, Paysage et aménagement » du projet global d'aménagement du Bourg et de sa rencontre avec le secrétaire général de la Préfecture concernant le financement de ce projet. Il signale que les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales programmés dans la première tranche ne sont pas éligibles à la DETR.

Après en avoir délibéré, compte tenu des éléments présentés, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de revoir le projet avec le bureau d'Etudes afin de se rapprocher du budget initialement prévu ;
- De solliciter le trésorier pour une étude de faisabilité financière du projet ;
- de déposer dès à présent un dossier de demande de subvention à la Région.

Délibération n°2

DÉSIGNATION AUX COMMISSIONS LCBC

Les Conseils municipaux sont sollicités afin de désigner leur représentant dans chacune des commissions à Loudéac Communauté Bretagne Centre (communes de moins de 1 000 habitants : 1 représentant par commission – communes de plus de 1 000 habitants : 2 représentants par commission en priorisant les Conseillers Communautaires n'exerçant plus leur fonction suite aux réformes intercommunales) Les conseils municipaux sont également sollicités pour proposer des commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les délégués suivants aux commissions.

COMMISSIONS	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Culture-Communication (Présidence assurée par M. Hervé LE LU)	Loïc ROSCOUËT	François CONNAN
Environnement – Assainissement – Eau (Présidence assurée par MM. Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Jean-Noël LAGUEUX)	Gervais LEMOINE	Jean-François LE POTIER

Urbanisme – Habitat (Présidence assurée par M. Guy LE HELLOCO)	Joël CARRÉE	Gervais LEMOINE
Economie et emploi (Présidence assurée par M. Eric ROBIN)	Loïc ROSCOUET	Gervais LEMOINE
Action Sociale – Solidarités (Présidence assurée par Mme Evelyne GASPAILLARD et M. Xavier HAMON)	Magali GALLAIS	Josiane FRABOULET
Attractivité Territoriale (Présidence assurée MM. Michel ROUVRAIS et Gérard DABOUDET)	Roland RAUL	Joël CARRÉE
Energies et Développement durable (Présidence assurée par M. Jacky AIGNEL)	Loïc ROSCOUET	Jean François LE POTIER
Finances – Travaux (Présidence assurée par MM. Romain BOUTRON et Bruno LE BESCAUT)	Joël CARRÉE	Gervais LEMOINE
Agriculture (Présidence assurée par M. Jean-Noël LAGUEUX)	Gervais LEMOINE	Jean François LE POTIER
Collecte, Gestion et Valorisation économique et environnementale des déchets (Présidence assurée par M. Yvon LE JAN)	Roland RAUL	Joël CARRÉE
Tourisme et Patrimoine (Présidence assurée par M. Daniel LE GOFF)	Loïc ROSCOUET	Josiane FRABOULET
Sports et équipements sportifs d'intérêt communautaire (Présidence assurée par M. Yohann HERVO)	François CONNAN	Loïc ROSCOUET

Délibération n°3

TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

Le Maire présente au conseil municipal l'étude faite par l'ADAC concernant l'accessibilité des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de revoir la proposition concernant les sanitaires de la mairie et retient les propositions d'aménagements suivants :

pour la salle des fêtes : création d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite (PMR), création d'une rampe PMR entre vestiaires et la salle, suppression de la porte et modification du bar : estimation 17600 € HT

pour la mairie : reprise de l'escalier du perron, création d'une rampe PMR d'accès, modification de la porte de la salle du conseil et de l'accueil, modification du mobilier du secrétariat : estimation 34910 € HT

Délibération n°4

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les subventions à allouer en 2017. Après avoir pris connaissance des subventions versées en 2016 et des demandes transmises pour 2017, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser les subventions suivantes au titre de l'année 2017 :

ASSOCIATIONS	VOTE	ASSOCIATIONS	VOTE
A.F.N.	150 €	Amicale pompiers UZEL	80 €
ADAPEI	50 €	Pompiers de Mur	80 €
Paralysés de France	20 €	Comice agricole	341 €
Entretien butte rouge	50 €	Cyclo-Club uzelais	50 €
FSE collège de MUR	491 €	Maison Familiale Rurale de Loudéac	45 €
Chambre des métiers	45 €	Croix d'Or LOUDEAC	30 €
Ligue contre le Cancer	77 €	Restos du Cœur	60 €
Rayon de Soleil	50 €	ADMR LOUDEAC	80 €

Certaines décisions restent en suspens dans l'attente de précisions à solliciter auprès des associations sur leurs besoins ou/et leur bilan financier.

Délibération n°5

PERSONNEL : RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES

Monsieur le Maire signale que, conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les ratios promus/promouvables de la façon suivante :

Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	100%
--	---	------

Délibération n°6

PERSONNEL : AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la promotion professionnelle, un agent peut prétendre à un avancement au grade Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des Écoles Maternelles. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la révision du tableau des effectifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Donne un avis favorable à l'inscription de l'agent concerné au tableau d'avancement au grade Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles,

- décide à compter du 01 avril 2017, la création d'un poste d' Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet et la suppression d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles.

Délibération n°7

PROJET MINIER

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, demande au Maire de prendre contact avec le centre permanent pour l'environnement (CPIE), association en faveur du développement durable qui agit pour l'accompagnement des territoires au service des politiques publiques et des projets d'acteurs et travaille à la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement afin de disposer d'une information objective sur le projet minier.